



Vaccin pour le Panama : on fait le point avec vous avant de partir !

Dernière mise à jour le 31/10/2024

Vaccins obligatoires, recommandés : quels vaccins sont nécessaires ?

En bref : Pas de vaccin obligatoire pour venir au Panama, mais quelques recommandations à prendre en compte tout de même. Si vous arrivez d'un autre pays d'Amérique latine ou des Caraïbes, celui de la fièvre jaune peut vous être exigé. Une seule injection du vaccin est suffisante à vie. Pensez-y !

Rassurez-vous, un voyage au Panama n'implique pas de se faire vacciner contre tout ce qui pourrait exister comme maladies. Les conditions sanitaires au Panama sont correctes pour le voyageur, on y trouve notamment une bonne qualité de soins médicaux (surtout vrai dans les grandes villes du pays).

Comme lors de tout voyage, il y a quand même quelques précautions élémentaires à prendre, notamment faire attention à ce que l'on boit et ce qu'on mange. L'eau est potable au Panama sur tout le territoire, excepté du côté de Bocas del Toro et des [îles San Blas](#). Dans ces régions, privilégiez l'eau en bouteille. Et pensez bien à vous laver régulièrement les mains, surtout avant de manger !

Des vaccins obligatoires pour le Panama ?

Bonne nouvelle ! **Aucun vaccin n'est obligatoire** pour aller au Panama. Mais quelques recommandations tout de même.

Il n'y a plus de **virus de la fièvre jaune** en Amérique centrale depuis son **éradication** dans la région en 1976. Plus besoin donc de faire la vaccination contre la fièvre jaune si vous venez dans cette zone.

Cependant, il est bon de noter que si vous comptez poursuivre votre voyage en Amérique du Sud ou que si vous en revenez (3 mois avant votre arrivée au Panama), le vaccin contre la fièvre jaune vous sera demandé en provenance de nombreux pays.

En ce qui concerne les [moustiques](#), peu de voyageurs décident de suivre un **traitement antipaludique** avant de venir au Panama ([Darién](#) inclus), notamment parce que les cas de paludisme sont très rares ici et dans des zones vraiment reculées.

Quels vaccins peuvent être recommandés pour mon voyage au Panama ?

Si vous prévoyez un long séjour (10 jours ou plus) dans le Darién, le vaccin recommandé en priorité est celui contre la **fièvre jaune**. Il nécessite une seule injection dans un centre de vaccinations et est valable à vie sur le carnet de vaccination.

Sinon, on vous recommande d'être à jour dans les vaccins habituellement demandés, le calendrier vaccinal de votre pays (généralement une petite liste qui comprend les vaccins contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche, l'*Haemophilus influenzae* B, le méningocoque C, le pneumocoque, la rougeole, les oreillons ou encore la rubéole).

Adapter les vaccins à ses besoins

Pour un séjour dans les îles caraïbes de Bocas del Toro, à profiter des plages de sable blanc et des paysages paradisiaques, pas sûr que vous ayez besoin d'être vacciné contre la rage...

En revanche, si vous comptez faire du volontariat dans un refuge ou barouder un petit peu sans toujours savoir dans quelle aventure vous vous embarquez, la vaccination peut être recommandée.

Vous l'aurez compris, les recommandations que l'on peut trouver sur les différents sites (Institut Pasteur, ambassades, ministères de la santé, Organisation mondiale de la santé) sont à adapter à chacun.



Bon à savoir

Généralement, les vaccins recommandés sont les vaccins contre l'hépatite A, l'hépatite B, la fièvre typhoïde et la rage. Encore une fois (on a l'habitude de répéter, Marc n'est plus tout jeune après tout), ce ne sont que des recommandations. Ces vaccins ne sont pas obligatoires pour rentrer, c'est à vous de décider s'ils ont un sens suivant vos conditions de séjour.

Où se faire vacciner ?

Votre médecin traitant est habilité à vous vacciner contre tous les vaccins cités plus haut, excepté celui contre la fièvre jaune. Profitez-en pour faire un petit bilan santé avec lui avant un voyage à l'étranger !

Si vous devez vous faire vacciner contre la fièvre jaune, en France il faudra prendre rendez-vous et vous rendre dans un des centres de vaccination internationale au service des maladies infectieuses, les seuls habilités pour ce type de vaccin. On vous remettra un certificat international de vaccination que l'on pourra vous demander de présenter dans certains pays.

Quand se faire vacciner ?

On vous conseille de vous y prendre un peu à l'avance. Certains vaccins nécessitent plusieurs injections espacées dans le temps, ou ne sont actifs qu'au bout d'un certain temps (2 semaines la plupart du temps).

De plus, en France, à moins de vous rendre à l'Institut Pasteur directement, vous aurez à vous présenter dans un centre de vaccination contre les maladies infectieuses et tropicales uniquement sur rendez-vous.